

Madame Jeanine GROS
3 Rue des Communes
21700 Vosne Romanée

Centre des Impôts de Beaune
1 Rue Gaston Roupnel
21200 Beaune

LRAR

Madame Agnès BAILLARD Contrôleur,

Objet : demande de régularisation de l'imposition commune 2016 avec mon époux décédé Jean GROS

Beaune le 15 décembre 2017,

Madame le Contrôleur,

Mon époux Jean Gros est décédé le 16 avril 2016, je viens de percevoir les fermages du Millésime 2016 suite à la publication de l'Arrêté préfectoral.

Je demande donc par la présente à ce que soit régularisée notre imposition commune afin que ces fermages que je viens de percevoir viennent en supplément de **nos revenus fonciers communs 2016** pour la période du 1/1/2016 au jour du décès.

Cette disposition est prévue par l'Article 204 du CGI.

Il convient donc d'ajouter aux revenus fonciers communs de notre couple :

- 1/ la somme de 21 765.16 € HT versés en 12/2017 par le Domaine Michel Gros
- 2/ la somme de 13 655.34 € HT versés en 12/2017 par le Domaine Gros Frère et Sœur
- 3/ la somme de 35 336.93 € HT versés en 12/2017 par le Domaine A.F Gros

Soit un total HT de 70 757.43 € HT.

Nos revenus fonciers communs passent donc à 286 717 € au lieu de 215 960 €.

Afin de me permettre de prévoir la trésorerie relative à ce supplément d'impôt à acquitter en mars 2018, pourriez-vous me faire suivre par mail à l'adresse suivante crobertbethune@yahoo.fr le nouveau calcul de mon imposition commune ainsi rectifiée.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame le Contrôleur, l'expression de mes sincères salutations.

Madame Jeanine Gros